

RÈGLEMENT INTÉRIEUR - 2016

L'accès au parc implique l'acceptation du présent Règlement Intérieur.

BISC'ADVENTURE® propose 2 espaces d'activités :

- Parcours Acrobatique en Hauteur (P.A.H.) équipés en Ligne de Vie Continue
- Espace Sensations : Free Jump ; Catapulte Géante ; Big Jump ; Mur d'Escalade

PARC BISC'ADVENTURE®

(applicable à toute personne présente sur le site)

Généralités :

La capacité d'accueil du parc est volontairement limitée pour votre sécurité et votre plaisir. A tout moment l'entrée pourra vous être refusée. En cas de mauvaises conditions météorologiques (fort vent, orage ou risque de foudre, rafales de vent, ...), la direction se réserve le droit d'évacuer temporairement ou définitivement les parcours et l'Espace Sensations pour votre propre sécurité et celle du personnel.

Conditions d'accès au site :

- L'accès aux installations est interdit au public en dehors des heures d'ouverture.
- Toute personne présente sur le site doit avoir souscrit au préalable une assurance en responsabilité civile.
- Il est impératif de respecter la signalisation, les balisages et les cheminements au sol. Ne pas gêner les pratiquants en circulant ou en stationnant à proximité des ateliers arrivant au sol. Il est interdit de courir dans les allées.
- Il est interdit de fumer et de faire du feu dans toute la zone de jeux. Les chiens doivent être tenus en laisse.
- Les pique-niques (dans la limite des places disponibles) sont autorisés dans les zones réservées à cet effet, mais interdits dans les zones de jeux et d'activités.
- Une attention particulière vous est demandée quant au respect de l'environnement. Il est interdit d'abîmer les arbres et les plantations (ne pas les piétiner ; ne pas passer au delà des barrières ...).

Conditions d'accès aux activités :

Tout pratiquant doit avoir **lu et approuvé le règlement intérieur** et acquitté un droit d'accès. L'ensemble des activités proposées sur le site de BISC'ADVENTURE® sont accessibles uniquement aux **personnes aptes physiquement et mentalement** à respecter les exigences de sécurité. Tout pratiquant doit être en mesure de voir et entendre le personnel de BISC'ADVENTURE®. La pratique est interdite à toute personne ayant consommé de l'alcool ou toute autre substance pouvant altérer ses capacités.

Les mineurs de **moins de 14 ans doivent être accompagnés d'un adulte responsable** lors de l'inscription. Cet adulte doit avoir suivi les consignes de sécurité et être présent sur le site pendant la durée de l'activité.

Vous êtes responsable de l'application scrupuleuse des consignes de sécurité.

Toute remarque ou problème pouvant entraîner un risque dans la pratique des activités BISC'ADVENTURE® (Parcours ; Free Jump ; Catapulte Géante ; Big Jump ; Mur d'Escalade) doivent être exposés au personnel de BISC'ADVENTURE®.

La direction se réserve le droit d'exclure toute personne :

- ne respectant pas les consignes de sécurité.
- ayant un comportement dangereux pour soi-même ou pour les autres
- irrespectueuse des personnes, des installations ou de l'environnement.

BISC'ADVENTURE® n'assume aucune responsabilité en cas de non respect des consignes de sécurité et du présent règlement intérieur.

PARCOURS ACROBATIQUE EN HAUTEUR

Le billet d'entrée est valable toute la journée (*sauf pour les groupes en été*) et s'annule dès que vous rendez votre matériel. Le billet d'entrée est individuel, il ne pourra en aucun cas être remboursé ou échangé avec une autre personne.

En cas d'arrêt de l'activité décidé par la Direction, et pour moins de deux heures passées dans le parc, la validité des billets sera reconduite (l'heure indiqué sur le ticket de caisse faisant foi).

Définition de l'activité :

BISC'ADVENTURE® propose une activité de P.A.H. (Parcours Acrobatique en Hauteur). Cet espace d'activité ludique permet de cheminer en hauteur, **de façon autonome** et plus ou moins acrobatique, sur et entre les arbres ou autres supports naturels ou non. Les parcours sont composés d'ateliers fixes dont l'accès est ouvert au public qui pratique **sans encadrement ou accompagnement spécifique**. Les divers dispositifs de protection comprennent des **équipements conçus pour limiter les conséquences des chutes ou des collisions**. Il existe des **risques inhérents aux P.A.H.**, qui ne peuvent être complètement éliminés.

Vous êtes responsable de votre sécurité et de l'application scrupuleuse des consignes de sécurité :

- données par le personnel de BISC'ADVENTURE®
- présentées sur le D.V.D. « Consignes de Sécurité » : visionnage obligatoire pour **tous** les pratiquants.
- précisées sur les panneaux signalétiques.

Conditions d'accès :

- à partir de **4 ans révolus** : 3 Parcours P'tit Aventurier + 1 château gonflable. Accès interdit aux adultes et enfants de + de 1m30.
- à partir de 6 ans et 1m20 : 1 Parcours Blanc, 2 Parcours Jaunes, 2 Parcours Verts.
- à partir de 1m40 : 3 Parcours Bleus, 2 Parcours Rouges et 2 Parcours Noirs. *Possibilité d'accéder aux parcours Blanc, Jaunes, Verts.*

Sécurité :

BISC'ADVENTURE® propose + de 170 jeux répartis sur 15 parcours de difficulté et de hauteur croissante différenciés par des codes de couleur. Tous les parcours sont équipés en **ligne de vie continue**. Il s'agit d'un système de sécurité permanent et unique.

Vous connectez votre poulie en début de parcours et la déconnectez en fin de parcours.

A BISC'ADVENTURE®, la surveillance de l'activité par les Opérateurs est organisée par zone. Les postes de surveillance sont positionnés au début des parcours. Ce dispositif permet aux Opérateurs d'évaluer chaque pratiquant sur la mise en place et le fonctionnement du système sécurité.

Respectez les consignes d'utilisation du matériel et des jeux : 2 personnes maximum sur les ateliers ; 1 personne sur les jeux Tyrolienne et Saut de Tarzan ; 3 personnes maximum sur les plates-formes ; ne stationnez pas et ne circulez pas en dessous des plates formes.

Equipement :

Tous les pratiquants doivent se faire équiper par un Opérateur travaillant à BISC'ADVENTURE®. Ce matériel est ajusté à votre taille. Il est interdit aux pratiquants d'enlever ou de régler eux-mêmes leur équipement de sécurité.

Pour votre plaisir, choisissez le niveau de parcours correspondant à vos capacités, notre personnel est là pour vous conseiller.

ESPACE SENSATIONS

Tout pratiquant doit avoir lu et approuvé les consignes de sécurité, précisant notamment les contre indications médicales. Le pratiquant doit présenter un ticket au personnel encadrant l'activité. **En cas de refus, aucun ticket ne sera remboursé ou échangé.**

Sécurité :

Il est important, durant la pratique des Activités Sensations, de :

- se démunir de tout objet sur soi qui pourrait tomber au sol ; enlever ses lunettes ; attacher ses chaussures
- ne jamais toucher au matériel et équipement de sécurité
- ne pas accéder à la structure sans y être invité et sans avoir reçu les instructions du personnel encadrant

Contre indications médicales à la pratique des activités : Free Jump ; Catapulte Géante ; Bir Jump ; Mur d'Escalade

Absorption d'alcool, de drogue ou d'autres substances modifiant le comportement du sauteur ; Grossesse ; hypertension artérielle ; maladies cardiaques ; maladies articulaires ; atteintes neurologiques ; épilepsie ; diabète ; vertige de Ménière.

Dans le cas où le pratiquant présenterait une de ces contre-indications, un certificat médical d'aptitude à la pratique des activités Sensations, datant de moins de 30 jours, devra être fourni. En cas d'impossibilité de présenter ce certificat médical, la personne ne pourra pas pratiquer.

CATAPULTE GEANTE

Définition de l'activité :

La **CATAPULTE Géante** est une activité d'éjection verticale réalisée à l'aide d'élastiques accrochés à la taille du pratiquant par un harnais. Le personnel BISC'ADVENTURE® place le pratiquant au centre de la structure et l'équipe d'un harnais muni de bretelles qui est retenu au socle par l'intermédiaire d'un « crochet largeur ». Le personnel BISC'ADVENTURE® tend ensuite les élastiques accrochés sur le côté puis ouvre le « crochet largeur ». Le pratiquant est alors éjecté à une hauteur pouvant atteindre 18 mètres en 2 secondes pour une puissance de 3,5 G force.

Conditions d'accès :

L'activité de **CATAPULTE Géante** est accessible à partir de 10 ans et 1m40 et de 35 kg à 110kg.

1 éjection CATAPULTE Géante = 12 Euros (2 tickets à 6€uros)

Sécurité :

Il est important de :

- se tenir aux sangles situées de chaque côté du harnais.
- garder la tête droite en raidissant légèrement le cou ; garder les jambes bien droites et fermement (corps gainé).

FREE JUMP

Définition de l'activité :

Le **FREE JUMP** est une activité qui consiste à sauter dans le vide à partir d'un plongeur (5m et 7m50) avec réception dans un matelas d'air destiné à amortir la chute. Celui-ci s'apparente à un « coussin de chute » utilisé par les cascadeurs professionnels. Le **FREE JUMP** est encadré et géré par le personnel de BISC'ADVENTURE®.

Conditions d'accès :

Le plongeur de saut situé à 5 mètres du sol est accessible **à partir de 6 ans et 25kg** (bracelet jaune).

Le plongeur de saut situé à 7m50 du sol est accessible à partir de 1m40, après un 1^{er} saut à 5m et avec l'autorisation du moniteur de saut (bracelet bleu).

2 sauts FREE JUMP = 6 Euros (1 ticket à 6€uros)

Sécurité :

Il est important de :

- sauter uniquement sur ordre du moniteur.
- viser le centre du matelas (cible), atterrir sur les fesses ou le dos, les mains sur la poitrine.
- sortir du matelas pied en avant en glissant sur les fesses (type toboggan) par la zone réservée à cet effet.

MUR D'ESCALADE

Définition de l'activité :

BISC'ADVENTURE® propose une activité d'escalade sur mur artificiel d'une hauteur de 10m, équipé de 3 voies de difficulté croissante.

Conditions d'accès :

L'activité de *MUR D'ESCALADE* est accessible **à partir de 6 ans et 25kg** (bracelet Jaune).

25 minutes d'activité MUR D'ESCALADE = 6€uros (1 ticket à 6 €uros)

Sécurité :

La descente et la sécurité du pratiquant sont assurées par un système de sécurité de marque TRUBLUE (1 système par voie).

Le pratiquant s'équipe d'un baudrier auto-réglable mis à sa disposition. Les baudriers sont classés par taille et couleur.

Le personnel BISC'ADVENTURE® vérifie la mise en place de l'équipement et le connecte au système de sécurité par l'intermédiaire d'un mousqueton à verrouillage.

Il est important de :

- ne pas escalader sans avoir reçu l'accord du personnel BISC'ADVENTURE®
- ne pas escalader une voie ne correspondant pas au système de sécurité auquel vous êtes assuré
- s'asseoir dans son baudrier lors de la descente
- ne pas stationner sous un grimpeur

BIG JUMP

Définition de l'activité :

Le *BIG JUMP* est une activité de saut qui consiste à se jeter dans le vide depuis un plongeoir installé à 15m. Le pratiquant grimpe au sommet de la tour à l'aide d'une échelle, se positionne au bord du plongeoir et saute dans le vide.

Conditions d'accès :

L'activité *BIG JUMP* est accessible **à partir de 10 ans et 35 kg**.

1 BIG JUMP (1 tentative) = **12€uros** (2 tickets à 6€uros)

Sécurité :

La descente et la sécurité du pratiquant sont assurées par un système de sécurité de marque TRUBLUE.

Le pratiquant s'équipe d'un baudrier auto-réglable mis à sa disposition. Les baudriers sont classés par taille et couleur.

Le personnel BISC'ADVENTURE® vérifie la mise en place de l'équipement et le connecte au système de sécurité par l'intermédiaire d'un mousqueton à verrouillage.

Il est important de :

- ne pas grimper l'échelle sans avoir reçu l'accord du personnel encadrant
- de se positionner face en avant et de sauter assis dans son baudrier
- ne pas stationner dans la zone de réception du sauteur